

# LACHOUETTE

NOVEMBRE 2010



Animal familier d'Athéna, la chouette symbolise le triomphe de l'intelligence et de la ruse sur l'obscurité.



## Afghanistan : « VOUS AVEZ UNE SOLUTION, VOUS ? »

Par **Thibault LACONDE**

L'engagement français et international en Afghanistan entre ces jours-ci dans sa dixième année. Les guerres aussi longues sont rares dans notre histoire et pourtant, loin de se terminer, celle-ci gagne en intensité : plus de 7 000 attaques recensées au 1<sup>er</sup> semestre 2010, soit 46% de plus qu'en 2009, près de 10 000 blessés du côté de la coalition depuis 2001, 2 100 tués dont un quart depuis le début de cette année.

C'est le paradoxe de ce conflit : sur le terrain, l'insuccès est manifeste mais une défaite militaire semble impossible. La coalition peut reculer, comme lorsque les forces américaines ont évacué la vallée de Korengal en avril, mais là où elle veut tenir, sa supériorité humaine et technique lui assure de l'emporter. Ce n'est pas faire insulte aux combattants que de reconnaître que l'issue de la guerre se joue ailleurs : il n'y aura sans doute pas de Diên Biên Phu afghan mais il pourrait y avoir un Saïgon. La chute du gouvernement néerlandais sur la question afghane en février 2010 a été un avertissement. Partout, les opinions se lassent de ce conflit omniprésent qui n'est pas problématisé; le retrait précipité des forces néerlandaises, et demain canadiennes et belges, pourrait

entraîner d'autres, transformant peu à peu l'engagement international en débâcle.

La France, elle aussi, s'interroge. Le consensus de 2001 a volé en éclat lorsque, en septembre 2008, l'Assemblée a autorisé la prolongation de l'engagement français malgré 210 voix contre. Ce vote a en outre cristallisé la question afghane autour d'une alternative caricaturale : poursuite de l'engagement ou retrait immédiat. Et à débat simpliste, réponse simpliste : plus des 2/3 de nos concitoyens se prononcent contre l'engagement français en Afghanistan. Les vraies questions, elles, continuent à se poser, l'intervention du général Desportes l'a bien montré, mais elles ont disparues du débat public. Or, seul ce débat peut permettre de recréer un consensus.

Le ministre de la défense était le 1<sup>er</sup> octobre l'invité de la conférence de rentrée de l'ANAJ. Interrogé sur l'Afghanistan, ses premiers mots ont sonné comme un défi : « Vous avez une solution, vous ? ». Naturellement non, mais nous pouvons et nous devons contribuer à la bâtir en participant à la réflexion sur le conflit afghan. C'est la raison d'être de ce numéro.

N° 5  
NOVEMBRE  
2010

Page 2

**OPIUM, CORRUPTION  
ET FINANCEMENT DU  
TERRORISME**

Page 5

**L'ÉCHEC PÉDAGOGIQUE  
DES POLITIQUES**

Page 7

**A QUEL JEU JOUE L'IRAN  
EN AFGHANISTAN ?**

Page 10

**- DES BRÈVES TECHNOS  
- UN CHIFFRE ÉTONNANT  
- AGENDA**

**"Les opinions  
exprimées dans ce  
journal n'engagent  
que leurs auteurs"**

# OPIUM, CORRUPTION ET FINANCEMENT DU TERRORISME

Par **Guilhem ROS**

Responsable du comité « lutte contre le blanchiment » de l'ANAJ-IHEDN

**L**undi 18 janvier 2010, 9h30, centre de Kaboul, square Pashtunistan. Un homme tente d'entrer de force dans l'enceinte de la banque centrale d'Afghanistan ; les gardes en faction ouvrent le feu ; il se suicide en activant le détonateur de sa ceinture d'explosifs. S'ensuit un combat de plus de six heures entre les militaires afghans et des Talibans : la banque centrale afghane vient d'être la cible d'une attaque terroriste orchestrée par Al-Qaïda.

Pourquoi cibler la banque centrale alors que le palais présidentiel se trouve quelques dizaines de mètres plus loin ? David Cohen, *Assistant Secretary* chargé de la lutte contre le financement du terrorisme au Département du Trésor américain, considère que cette attaque s'explique par ce que représente la banque centrale : le régulateur du système financier afghan, garant de transparence et de contrôle pour prévenir une utilisation de ce système à des fins criminelles.

Près d'une décennie après la chute du régime taliban, la reconstruction économique de l'Afghanistan est en cours. Se pose alors la question des moyens mis en œuvre pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Pour ce faire, nous verrons que si les grands principes utilisés en Europe pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont présents dans les lois afghanes, l'absence de lignes directrices du régulateur au profit des professionnels nuit à la mise en place des mesures à même de permettre le respect de ces obligations dans une économie en voie de développement.

<sup>1</sup> Littéralement « transaction guide », autrement dit courtier.

## UNE LÉGISLATION NATIONALE SE RAPPROCHANT DE CELLE DE L'UNION EUROPÉENNE

Une définition exhaustive de l'infraction de blanchiment est la fondation principale d'une législation efficiente. Reprenant la définition donnée par la directive 2005/60/CE de l'Union européenne relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la loi afghane de 2004 spécifie que toute personne déguisant l'origine criminelle de fonds, suspectant une telle origine ou aidant à une telle dissimulation, est

coupable de blanchiment d'argent.

Comme dans la directive européenne, la loi susmentionnée ne s'applique pas à l'ensemble des professions ; outre les professionnels du secteur bancaire, essentiellement concernés, elle s'adresse également à certaines professions telles que les avocats, hors missions de défense, et autres conseils « *ranhnamai mamelaat* <sup>1</sup> ». En outre, un texte législatif afghan approuvé le 30 juin 2006 par le Conseil suprême de la Banque Centrale approfondit les obligations des professionnels soumis à cette loi.

Mais pour qu'il y ait infraction de blanchiment d'argent, l'Europe requiert l'exécution d'une infraction préalable telle que le trafic de drogue ; la liste de ces infractions primaires a d'ailleurs été élargie par la directive 2005/60/CE. A titre de comparaison, le législateur afghan a opté pour une approche plus stricte en considérant que toutes les infractions aux lois afghanes pouvaient servir d'infractions primaires, offrant ainsi une opportunité de poursuite plus étendue à l'autorité judiciaire afghane.

Partant, même si l'Afghanistan a adopté une définition et un champ d'application équivalents à l'Europe ; il a choisi de faciliter les poursuites dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

## CUSTOMER DUE DILIGENCE ET SUIVI TRANSACTIONNEL

Afin d'éviter d'entrer en relation d'affaire avec des criminels ou terroristes déjà identifiés, il est nécessaire de collecter des documents d'identification. La loi afghane oblige donc les professionnels à prendre des mesures raisonnables pour identifier ces personnes, et à défaut de faire parvenir une déclaration de soupçon à la cellule de renseignement financier afghane, FinTRACA. Toutefois, la loi afghane n'illustre pas cette obligation par des exemples de mesure à prendre, contrairement aux approches européennes. Ainsi, dans la circulaire luxembourgeoise 08/387 du 19 décembre 2009 de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, il est demandé aux professionnels en relation d'affaires avec des personnes morales d'obtenir une déclaration de bénéficiaire économique signée par les personnes physiques répondant à la définition légale de bénéficiaire économique.

Certains clients présentent un risque plus élevé de par leur activité professionnelle ; c'est le cas des « personnes politiquement exposées » (PPE) qui occupent des postes à responsabilité, notamment dans les gouvernements.



La loi afghane reprend et étend la définition donnée par la directive 2005/60/CE, laquelle étend ce statut à l'intégralité de la famille et non aux membres directs. Pour ces clients à haut risque, la loi afghane oblige les professionnels à collecter des informations sur la source de leur fonds et à obtenir l'accord des directeurs avant d'entrer en relation avec de tels clients. Là encore, ces mesures sont identiques à celles prescrites par la directive 2005/60/CE et les 40 recommandations du Groupement d'Action Financière (GAFI), cette branche de l'OCDE particulièrement impliquée dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Bien entendu, l'identification effectuée, le risque réside essentiellement dans les transactions des clients. Malgré un tissu financier peu développé, l'Afghanistan dispose de deux solutions principales pour les transferts de fonds : au niveau national, l'AFTS ou *Afghan Funds Transfer System* ; et au niveau international, les transferts SWIFT. D'après l'article 5 de la loi de 2004, les transferts de fonds internationaux doivent contenir des informations sur l'origine des fonds ainsi que sur les transactions précédentes en cas de transactions en série. Cette obligation est assimilable à l'obligation posée par l'Union européenne en son règlement 1781/2006, permettant le contrôle de l'origine et de la destination des fonds transitant via le système SWIFT.

Comme en Europe, les professionnels soumis aux lois précitées doivent identifier leurs clients et effectuer un suivi de leurs transactions en portant une attention plus soutenue aux clients présentant un risque élevé. Toutefois, contrairement à leurs homologues européens, les professionnels afghans ne semblent pas disposer

de lignes directrices pour respecter leurs obligations professionnelles.

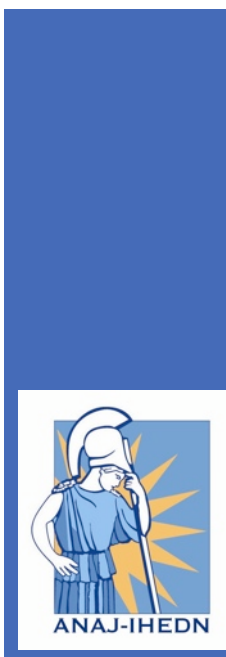
## LES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS AFGHANS

Etant donnée la complexité des techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ainsi que la nature particulièrement sensible de ces problématiques et des personnes impliquées, de nombreux pays se sont dotés de cellules financières spécialisées intégrées dans les organigrammes des services de renseignement nationaux.

La cellule de renseignement financier afghane, FinTRACA, a été créée suite au décret de publication de la loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux en 2004. L'utilité de cette cellule de renseignement se base sur l'article 48 de la loi afghane susmentionnée en ce qu'elle incrimine la non-déclaration d'une transaction suspecte par un professionnel assujetti. D'après les informations disponibles, 22 personnes sont actuellement employées par ce service.

FinTRACA dépend du conseil suprême de la banque centrale afghane, ce qui lui assure une certaine indépendance vis-à-vis de l'autorité judiciaire. FinTRACA assure la confidentialité des déclarations transmises par les professionnels, à l'image de TRACFIN en France.

Concernant la coopération internationale, FinTRACA a affiché sa volonté de rejoindre le groupe EGMONT regroupant de nombreuses cellules de renseignement financier et facilitant ainsi la coopération via un système informatisé sécurisé (Egmont Secure Web).



Banque centrale d'Afghanistan, image LePoint.fr

Toutefois, malgré une existence de plus de cinq années, aucun rapport ne semble actuellement disponible pour le grand public, rendant ainsi difficile l'évaluation de l'efficacité des actions entreprises par cette cellule de renseignement financier.

### DES PEINES D'EMPRISONNEMENT COMPARABLES À LA FRANCE

Une fois l'infraction prouvée et les suspects arrêtés, il convient de s'interroger sur les sanctions qu'ils encourent.

Une amende de 250 000 afghanis, soit l'équivalent de 4 325 euros et 5 ans d'emprisonnement, voilà la peine maximale à laquelle pourrait être condamnée une personne coupable de blanchiment d'argent en Afghanistan. A titre de comparaison, le code pénal français prévoit en son article 324-1 une amende de 375 000 euros et 5 ans d'emprisonnement. Nuançons tout de même ces chiffres en précisant que le revenu moyen mensuel français est de 2 583 euros alors qu'en Afghanistan il est de seulement 60 euros.

Quant au financement du terrorisme, la République Islamique d'Afghanistan a choisi de légiférer de manière séparée, et de fait, les sanctions diffèrent grandement : le financement d'actes terroristes par une personne physique est passible de 1 500 000 afghanis d'amende et de 15 ans d'emprisonnement, tandis que l'article 421-5 du code pénal français prévoit une amende de 225 000 euros, soit près de 14 millions d'afghanis et une privation de liberté de dix ans.

En tenant compte des différences de revenus mensuels moyens, il apparaît que l'Afghanistan sanctionne assez durement les infractions de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme. Soulignons toutefois, que les criminels visés par ces sanctions gagnent rarement 60 euros par mois...

### DES SPÉCIFICITÉ LOCALES DIFFICILES À PRENDRE EN COMPTE

L'écart de revenus n'est bien sûr pas l'unique différence : le système bancaire afghan n'est en rien comparable aux systèmes bancaires européens. Le tissu financier est très peu développé et le système *hawala* est utilisé dans près de 90% des transactions financières, d'après un rapport de l'ONU DC publié dans le cadre de la *Rainbow Strategy*. Ce réseau informel d'échanges par le biais de courtiers, les *hawaladars*, rend difficile la traçabilité des transactions.

Outre, ces spécificités transactionnelles, il existe aussi des freins culturels et économiques : le salaire moyen mensuel d'un policier afghan est de 100 dollars américains, ce qui, compte tenu de l'argent généré par le trafic de l'opium, peut porter un éclairage particulier sur le rapport 2009 de Transparency International qui classe l'Afghanistan comme le 179<sup>ème</sup> pays le plus corrompu sur 180 pays. Un tel niveau de corruption complexifie une lutte efficace contre le financement du terrorisme. Sous la pression occidentale, le gouvernement afghan a inauguré en 2009 une cellule dédiée à la lutte contre la corruption des hauts fonctionnaires. Dès lors, endiguer la corruption apparaît comme l'une des premières étapes à la mise en place d'un système efficient de lutte contre le financement du terrorisme.

Un stress-test<sup>2</sup> des mesures mises en place sera d'ici peu réalisé et donnera l'occasion aux acteurs afghans de mesurer leur efficacité dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. En effet, les intempéries subies par le Pakistan au cours du mois d'août 2010 ont permis aux fondamentalistes islamistes d'accroître leur présence en secourant les réfugiés<sup>3</sup> avant que l'aide internationale n'arrive, et les sommes potentiellement détournées pourraient transiter par l'Afghanistan.



<sup>2</sup> Test de réactivité, ce genre de test permet d'évaluer les conséquences consécutives à une réalisation de scénario.

<sup>3</sup> L'intervention de ces organisations religieuses, telle la Jamaat-ud-Dawa dont le chef est mentionné dans la résolution onusienne 1267 sur les personnes associées à Al-Qaïda, présente un danger en termes de financement du terrorisme, notamment via une utilisation à des fins terroristes des dons effectués dans un but humanitaire.



**P**our les femmes et les hommes politiques des pays occidentaux, l'Afghanistan est tantôt le sujet à éviter, tantôt le sujet sur lequel sauter pour couler l'adversaire. Une manière de penser cet enjeu humainement et politiquement stratégique qui manque de profondeur et qui brouille la compréhension publique. Pourtant, les armées de nos pays demeurent un outil au service de la volonté politique de l'État. Les opérations dans lesquelles les soldats d'une démocratie sont déployés découlent de décisions d'élus. De fait, il y a un problème éthique manifeste dès lors que les opinions publiques ne soutiennent plus l'action de leurs militaires. Les parlements des grandes démocraties ne peuvent pas se permettre d'aller indéfiniment à l'encontre des électeurs qu'ils représentent. Le retrait apparaît de plus en plus comme la priorité dans les débats sur l'Afghanistan, parfois devant les questions de développement ou de stratégie. « Les dirigeants politiques n'ont pas été capables d'engager un dialogue direct avec leurs opinions publiques pour expliquer l'importance et l'ampleur de la mission », relève Marco Vicenzino, analyste et conseiller au profit de l'OTAN.

Un échec politique évident. Aux États-Unis, il a été le résultat d'une usure de l'opinion qui croit de moins en moins les motifs évoqués par son gouvernement. Lorsque l'opération Liberté immuable est lancée en 2001, l'objectif de l'armée américaine est de retrouver les commanditaires des attentats du 11 septembre, de les mettre hors d'état de nuire, puis par la suite de faire tomber le régime taliban pour couper tout soutien au terrorisme islamiste en Afghanistan. Dès 2003, la victoire militaire est suivie d'une défaite politique : le redéploiement des troupes vers l'Irak et la réduction des efforts sur le premier théâtre installent le conflit dans la durée. A partir de 2006, le niveau de violence explose et d'année en année, les insurgés se font de plus en plus vindicatifs, l'hostilité de la population envers un libérateur devenu occupant jouant en faveur des insurgés. La stratégie de surge (montée en puissance) adoptée par Barack Obama obtient le soutien de ses concitoyens avant que la cote de popularité du jeune Président ne chute régulièrement. Les Américains, eux, assistent impuissants aux retours des boys entre quatre planches.

## LA FRANCE RESTE DISCRÈTE

En France, le sujet est délicat. 49 soldats sont morts sur ce théâtre depuis 2001. Le site du ministère des affaires étrangères décrit brièvement les raisons de l'engagement français auprès de l'Afghanistan : « pour combattre le terrorisme », « contribuer à la reconstruction et au développement », « par respect de ses engagements internationaux » et « par fidélité à une longue histoire d'amitié et de solidarité avec le peuple afghan ».

Le citoyen, lui, est-il réellement informé de ces raisons et de ce qu'elles signifient ? L'intervention de l'OTAN a été vendue en prétextant la chasse aux terroristes et la défense de la condition féminine. Le Français comprend mal en quoi il peut agir et force est de constater qu'effectivement, depuis neuf ans de présence militaire française dans ce pays, les informations stratégiques concernant ce théâtre ne sont réellement accessibles qu'à un nombre restreint de personnes qui feront l'effort d'aller les chercher, les analyser et les comprendre pour se forger une opinion. Le débat reste entre les mains d'un cercle encore plus réduit.



US1 - Sens. Lisa Murkowski, of Alaska, and Roger Wicker, of Mississippi, walk with a U.S. Marine through a bazaar in Delhi, Helmand province, Afghanistan, Jan. 10, 2010. The senators are visiting Afghanistan to meet with local officials and discuss issues affecting bilateral and regional relationships. (U.S. Marine Corps)



Pour que les politiciens français s'expriment sur la question afghane, il faut en général attendre la mort d'un ou plusieurs soldats. L'embuscade d'Ouzbin avait ainsi mis ce sujet sur le devant de la scène politico-médiatique. Des questions s'étaient alors posées : « *nos soldats sont-ils suffisamment équipés ?* » ou encore « *ont-ils reçu une formation adéquate ?* ». Le pays a soudain réalisé que de jeunes Français se battaient à 5 500 kilomètres du sol national pour défendre des intérêts stratégiques abscons. Côté politique, le débat se sera limité à un clivage gauche/droite limité à des arguments stratégiques, voire opportunistes, ignorant les réalités diplomatiques et stratégiques. « *Il y a des Français qui n'ont aucune raison de se poser des questions sur la défense à partir du moment où, sur le territoire, ils ne sont pas menacés. Pour les opérations extérieures, ceux qui devraient communiquer ne le font pas* », remarque Barbara Jankowski, chercheuse à l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (IRSEM). L'Afghanistan est pourtant très régulièrement évoqué au Parlement. Là, le débat est pointu : capacités françaises en termes de drones ou d'hélicoptères, réalités du terrain sur les zones d'action de nos soldats, budgets attribués aux actions civilo-militaires, conditions de vie des femmes toujours aussi difficiles...

### D'UNE MANIÈRE À UNE AUTRE DE PARLER DE L'AFGHANISTAN : SUÈDE ET PAYS-BAS

« *Nous voyons la participation dans les missions internationales de gestion de crise sous mandat populaire comme une expression de la solidarité et de la responsabilité de la Suède dans le monde* ». C'est ce qu'a déclaré Sten Tolfgors (conservateur), ministre suédois de la défense, dans une tribune publiée par le quotidien *Dagens Nyheter*. L'alliance des quatre partis de

droite actuellement au pouvoir a décidé de faire de l'Afghanistan un thème de campagne pour les législatives de septembre en invoquant le soutien aux pays alliés avec une franchise rarement vue en France, où cette motivation est tout aussi valable. Le gouvernement sortant s'est même dit prêt à envoyer des renforts si la situation l'exigeait. Il obtient au final 49,2% malgré une forte lutte de l'opposition qui dénonce une guerre américaine. Loin d'être confiné à un sujet de second plan, l'Afghanistan est au cœur des



préoccupations nationales. La princesse Victoria, symbole du royaume de Suède et représentante de son image et de sa neutralité, s'est rendue elle-même auprès des soldats à Camp Northern Lights (Mazar-e-Sharif) en janvier dernier. Ce sujet a priori impopulaire, bien présenté, n'a pas été un frein électoral.

Au Pays-Bas, l'opération entamée en 2006 et qui a impliqué 1 950 soldats dans la province d'Oruzgan a fini par précipiter la chute du gouvernement le 20 février dernier. La mission au profit de l'OTAN avait peut-être été décidée trop rapidement, et ni la population ni la classe politique n'ont compris les raisons de cet engagement. Le quotidien *Trouw* regrettait le 22 février que les chrétiens démocrates (CDA) et le parti social-démocrate du travail (PvdA) ne poursuivent que leurs propres intérêts dans le conflit relatif à l'intervention en Afghanistan. L'absence de compréhension de la population a précipité la chute d'un gouvernement qui ne réussissait plus à justifier ses choix d'un point de vue démocratique.

### LA BATAILLE DE LA LÉGITIMITÉ

L'intervention militaire et son maintien sont des questions primordiales. Des Françaises et des Français risquent leur vie en Afghanistan au nom de la Nation dans son ensemble. Pour que les sacrifices consentis par les militaires soient légitimes, la démocratie exige des élus d'entretenir un débat digne de ce nom. Un dialogue qui permette aux citoyens de comprendre les tenants et les aboutissants d'une guerre qui tait toujours son nom et dont les politiques évitent la responsabilité.

Le manque de confiance des élus envers leurs concitoyens participe au rejet global d'une population qui ne comprend pas cette guerre et qui accepte de plus en plus difficilement son coût humain et financier. L'insurrection talibane continue de stabiliser ses positions et tient le terrain face à l'OTAN et aux forces de sécurité afghanes. Comme l'évoquait l'un des auteurs du site *alliancegeostrategique.org* au mois d'août 2010, les insurgés appliquent les préceptes du général Beaufre dans son *Introduction à la stratégie*. Ils cherchent à faire changer la légitimité de camp, ce qui permet de réduire les capacités des militaires étrangers en neutralisant le soutien de leurs opinions publiques. Le résultat direct de cette situation est l'évocation systématique d'une date de retrait dans un conflit dont les militaires voient pourtant mal la sortie. Cette bataille-là, ce ne sont pas aux armées de la livrer mais bel et bien aux représentants politiques des pays qui ont promis leur aide à la population afghane.

# A QUEL JEU JOUE L'IRAN EN AFGHANISTAN ?

Par **Aymar DE CHAUNAC**

Responsable des activités IE au sein de la commission défense économique de l'ANAJ-IHEDN

LACHOQUETTE NOVEMBRE 2010

**B**erceau du chiisme, l'Iran s'est toujours opposé au régime taliban anti-chiite. Influent chez les Afghans chiites, c'est-à-dire les Hazaras et les Tadjiks, Téhéran est par ailleurs un fervent défenseur et collaborateur de la cause de l'Alliance du Nord (Front Uni). Dès 2001, le pays a choisi de coopérer activement avec les Américains pour chasser les talibans du pouvoir, ce qui s'est manifesté par exemple par la transmission de nombreux renseignements aux États-Unis. En outre, l'Iran participe activement, encore aujourd'hui, au processus de reconstruction dans les provinces frontalières de Hérat et Farah. Cependant, la coopération Iran-États-Unis prend un tournant en 2002 lorsque le Président américain Georges W. Bush, désireux d'écarter l'Iran du jeu en Afghanistan, place celui-ci dans l'« axe du mal ». Téhéran choisit dès lors de cesser toute collaboration. Aujourd'hui, on peut citer trois objectifs poursuivis par l'Iran en Afghanistan. Ils seront développés successivement.

## DÉJOUER L'INFLUENCE AMÉRICAINE DANS LA RÉGION

Dans la région Moyen-Orient / Asie centrale, l'Iran est *de facto* submergé par la présence militaire américaine en Irak et en Afghanistan. Même si les États-Unis ont mis fin à ces deux régimes anti-chiites, l'Iran redoute que ces pays servent de bases arrières aux forces américaines dans le cas d'un conflit potentiel. La question du nucléaire ayant amplifié les tensions entre Washington et Téhéran, ce scénario est désormais potentiellement envisageable. Par ailleurs, Téhéran estime que la crise afghane ne doit pas être résolue par les Occidentaux, dont la présence est indésirable dans cette région du globe, mais à l'échelle régionale. Cela explique d'ailleurs pourquoi l'Iran ne s'est pas rendu à la conférence des donateurs de Londres du 28 janvier dernier.

Afin de maintenir son influence en Afghanistan et contrebalancer l'influence américaine, l'Iran participe au développement civil, économique et social dans les provinces de Farah et Hérat et approche régulièrement le Président Karzaï pour tenter de former un partenariat stratégique entre les deux pays. Dans le même temps, des réunions trilatérales

entre l'Iran, l'Afghanistan et le Pakistan sont organisées avec notamment pour objectif de sceller des accords de stabilité, car la montée des talibans pakistanais pourrait renforcer l'anti-chiisme au Pakistan et déstabiliser la frontière irano-pakistanaise.

## LUTTER CONTRE LE TRAFIC D'OPIUM

L'opium est un fléau pour l'Iran car cette drogue touche directement sa population (deux millions d'Iraniens en sont dépendants). Il part des régions frontalières avec le Pakistan et l'Afghanistan et se propage à grande vitesse sur le marché iranien, où trois grammes d'opium afghan coûtent environ un dollar. Plus il s'éloigne vers l'ouest, plus son prix augmente jusqu'aux destinations finales d'Europe occidentale. Londres reste sa destination favorite.

Le gouvernement à Téhéran est fortement opposé à ce trafic et a installé de nombreux barrages militaires, mais la police ne s'aventure que très rarement dans les régions où démarre le trafic. C'est pourquoi Ahmadinejad souhaite une coopération forte avec les pays européens. La Commission européenne et quatorze pays donateurs alimentent le budget du PNUCID (20 millions d'euros par an) et effectuent des actions de prévention en coopération avec le gouvernement iranien. Mais pour l'instant, cette coopération n'est pas suffisante pour endiguer le trafic d'opium.

## GARANTIR L'INFLUENCE IRANIENNE EN AFGHANISTAN

Depuis 2007, l'Iran fournit officieusement des armes aux talibans. Cette assistance proviendrait de cercles proches des « gardiens de la Révolution », et non des ministères. Ainsi, le mollah Serajuddin, à la tête de 110 talibans dans la province de Farah, faisait savoir en décembre 2009 qu'un responsable des services secrets iraniens traversait la nuit la frontière pour fournir à ses hommes des armes – une allégation confirmée par le sous-gouverneur de la province, lequel ajoutait que dix à douze camps d'entraînements talibans se trouvaient sur le sol iranien.

Si cette aide est trop insuffisante pour modifier le rapport de force en Afghanistan, l'Iran veut s'assurer à travers ce genre d'ententes que, dans l'hypothèse d'un retour des talibans à Kaboul, ceux-ci n'agiront pas contre les intérêts iraniens. L'Iran pratique donc un double jeu en Afghanistan qui pourrait être à double tranchant : s'éloigner de la communauté internationale et parier sur des talibans à qui on ne peut décemment faire confiance.



## L'AGENDA

le mois de novembre & décembre

Lu	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	19	20	21
22	23	<b>24</b>	25	26	27	28
29	<b>30</b>	31				

### Mardi 16 novembre

« La francophonie et la défense des cultures francophones », avec M. Stéphane LOPEZ, responsable projet « le français dans l'UE » pour l'organisation internationale de la francophonie. Ecole militaire (Paris 7è), 19h30-21h.

Infos/inscription: <http://tinyurl.com/anaj-francophonie>

### Mercredi 17 novembre

« Les Fonds souverains - décryptage et orientations », avec Jean-Marc PUEL, associé chez BTR Capital Partners et auteur de *Les Fonds Souverains, instruments financiers ou armes politiques ?*. Ecole Militaire (Paris 7ème), 19h30-21h.

Infos/inscriptions : [defense-economique@anaj-ihedn.org](mailto:defense-economique@anaj-ihedn.org) et <http://tinyurl.com/anaj-economie-17nov>.

### Jeudi 18 novembre

« Moyens juridiques et techniques d'expertise contre la cybercriminalité : outils, enjeux et perspectives », avec Daniel GUINIER, expert en cybercriminalité devant la CPI. Ecole Militaire (Paris 7è), 19h30-21h.

Infos/inscriptions : <http://tinyurl.com/anaj-cyber-18novembre>

### Mercredi 24 novembre

« Gérer les risques et les crises au ministère de l'Education nationale » avec Jean-Marie LENZI, adjoint de défense et de

sécurité au ministère de l'Éducation nationale. Ecole militaire (Paris 7è), 19h30-21h.

Infos/inscriptions: [etudes@anaj-ihedn.org](mailto:etudes@anaj-ihedn.org)

### Mardi 30 novembre

« Les nouveaux enjeux du renseignement pour nos démocraties », avec Philippe HAYEZ, Conseiller maître à la CC - Ancien directeur adjoint à la DGSE. Ecole militaire (Paris 7è), 19h30-21h.

Infos/inscriptions: [conference-enseignement@anaj-ihedn.org](mailto:conference-enseignement@anaj-ihedn.org).

### Jeudi 16 décembre (sous réserve)

« La situation politique, économie et stratégique de l'Afghanistan et les relations avec la France », avec Son Excellence M. Omar SAMAD, Ambassadeur d'Afghanistan en France. Ecole militaire, Paris 7è. 19h-20h30.

Infos/inscriptions: [etudes@anaj-ihedn.org](mailto:etudes@anaj-ihedn.org)

**Pour toute information, veuillez contacter:**

[etudes@anaj-ihedn.org](mailto:etudes@anaj-ihedn.org)

**Plus d'info sur notre site:**

[www.anaj-ihedn.org](http://www.anaj-ihedn.org)

## UN CHIFFRE ÉTONNANT

**+ de 1 000 pirates arrêtés**  
en 7 mois par l'opération Atalante



L'ANAJ invite les lecteurs de la Chouette à lui faire parvenir les commentaires suscités par la lecture de ces articles ou leurs opinions sur une question de défense à l'adresse suivante : [lachouette@anaj-ihedn.org](mailto:lachouette@anaj-ihedn.org)

## -----La Chouette-----

### Journal de l'ANAJ-IHEDN

**Directrice de publication**  
Alexia Goloubtsoff

**Rédactrice en chef**  
Sophie Lefeez

**Rédacteur en chef adjoint**  
David Clech

**Comité de lecture**  
Thibault Laonde

**Directrice artistique**  
Sheima Abbas Abadi

La Chouette n°5 – novembre 2010

**Prochain numéro : janvier 2011**

ANAJ-IHEDN, 1 place Joffre, Case 41, 75700 Paris SP 07

[www.anaj-ihedn.fr](http://www.anaj-ihedn.fr)